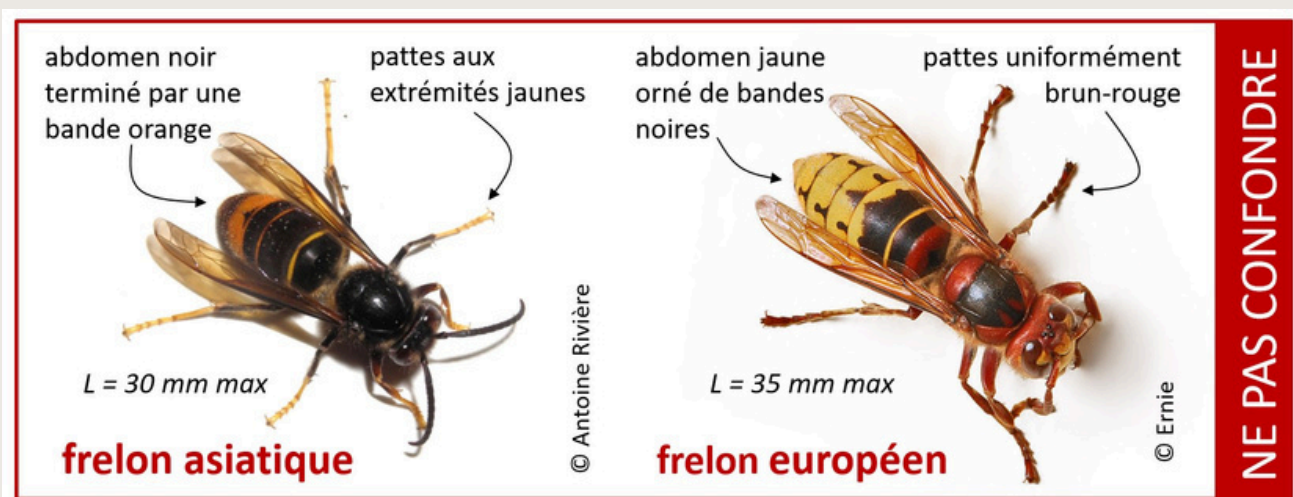


Lutte contre le frelon asiatique à Ciney



Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte exotique qui a été détecté pour la première fois en Wallonie en novembre 2016. Depuis il s'est bien répandu et agit comme un nouveau prédateur pour nos abeilles et les autres insectes pollinisateurs de nos régions. Ce qui menace notre agriculture et notre sécurité publique. Ensemble nous pouvons contribuer à limiter leur impact et protéger notre biodiversité.

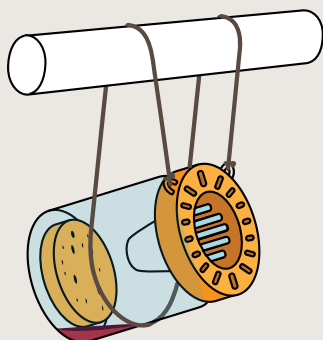
COMMENT AGIR ?

1 Piégeage de Printemps

Chaque reine capturée = 1 nid en moins en été

Installer le piège

1. Le couvercle CRA-W* se visse sur un pot standard T082 (type confiture, cornichons ou miel).
Attention : Les trous du couvercle ne doivent ni être obstrués ni agrandis sous peines d'attraper des espèces non ciblées.
2. Un liquide attractif sucré (l'appât) doit être versé sur une éponge placée dans le pot afin d'être absorbé et d'éviter que les insectes non ciblés ne se noient.
3. Choisissez un endroit ombragé, peu fréquenté et placez le piège en hauteur (min. 1 mètre), à l'horizontal



*Ce couvercle a été développé par le CRA-W à partir d'études en laboratoire (calibrage des trous) et validé scientifiquement à la suite de campagnes de terrain menées en 2024 et 2025, ayant permis la capture de plus de 1 800 fondatrices de frelons asiatiques. Le piège muni de ce couvercle se distingue par sa très bonne sélectivité à l'égard des espèces non-ciblées (guêpes, bourdons, frelon européen) représentant moins de 31% des captures

Préparation de l'appât

Pour cibler préférentiellement le frelon asiatique, utilisez le mélange suivant :

- 1/3 de bière brune
- 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis ou grenadine)
- 1/3 de vin blanc

Suivi du piège

Vérifiez régulièrement que l'éponge est toujours imbibée afin que le piège soit fonctionnel. Idéalement renouveler tous les 2 à 3 jours l'attractif sur l'éponge et au minimum toutes les 2 semaines.

Attention : Si vous partez pendant plusieurs jours, retirer le piège pour éviter de capturer d'autres insectes en votre absence.

Frelon asiatique

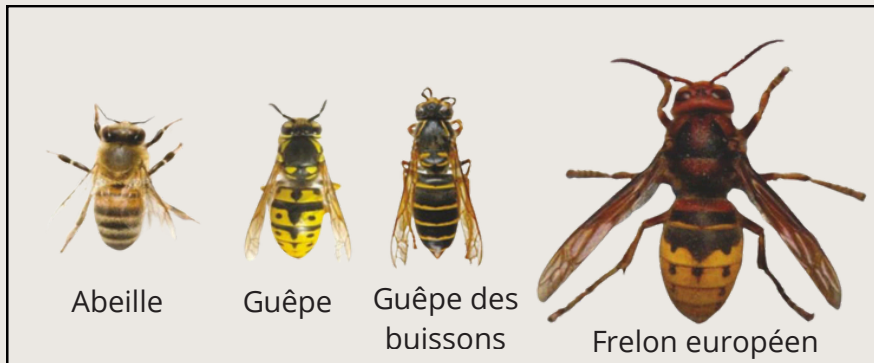


Frelon asiatique



Éliminer

Autres insectes



Abeille

Guêpe

Guêpe des
buissons

Frelon européen



Relâcher

Si des frelons sont vivants dans le piège, plongez le pot dans un seau d'eau, ou au congélateur, pendant plusieurs heures avant toute manipulation. Ne jamais ouvrir le piège si vous n'êtes pas certain que les spécimens soient morts.

Arrêter le piégeage

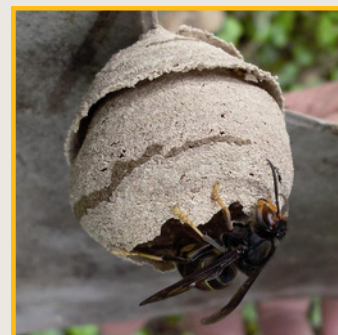
1. Retirer le piège fin mai/début juin (fin de la période de développement des reines)
2. Comptez les frelons capturés et envoyez vos chiffres au service environnement de la commune pour le suivi : environnement@ciney.be
3. Nettoyer le pot et conserver le pour l'année suivante
4. Redéposez-les pièges à la mi-juillet sur les ruchers si des frelons asiatiques sont observés en train de prédater devant les ruches.

2 Identification des nids

Au plus tôt on identifie un nid = au plus tôt on peut le neutraliser

Nid primaire (au printemps)

Ces nids ressemblent à des petites sphères (5 à 10 cm de diamètre) avec une ouverture vers le bas. On peut les retrouver dans des endroits à l'abri du vent, sous un toit, dans des cabanons, des barbecues, dans des nichoirs, dans un buisson dense, etc.



Nid secondaire (en été)

Le nid d'été du frelon asiatique est de grande taille (> 50 cm de diamètre). Souvent construit haut dans les arbres. Il est identifiable à sa petite ouverture latérale.

3 Destruction des nids

1. Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, il ne faut surtout pas s'en approcher ou essayer de le détruire vous-même.
2. Contacter le service environnement de la commune : environnement@ciney.be ou 083/23.10.05 La destruction de nid de frelons asiatiques est prise en charge gratuitement par la commune pour tous les nids sur domaine publique ou privé de la commune.
3. Un prestataire sélectionné par la commune viendra neutraliser le nid rapidement.

4 Rappel de sécurité

En cas de piqûres multiples ou si vous ressentez une réaction allergique sévère, contacter le Centre Anti-poison au 070 245 245.

Pour toutes informations supplémentaires prenez contact avec le service environnement de la Ville de Ciney :

✉ environnement@ciney.be

☎ 083/ 23.10.05